

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, le jeudi dix-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, Maire.

**Présents** Franck ROBILLARD, Julia QUELLIEN, Olivier DAVY, Jean-Pierre PAQUET, Valérie ALBAREDA, Catherine LEMAITRE, Sandrine ROULLIER, Bruno ONFROY, Laurence ADAM, Thierry GOUIX, Isabelle IMBEAUD, Gilles ARMAND.

**Absent :** Nicolas GREGOIRE

**Procuration :** Gérard LE BARRON à Jean-Pierre PAQUET, Virginie BERTHIER à Laurence ADAM.

Secrétaire de séance : Franck ROBILLARD

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Subvention exceptionnelle pour le club « Ado/Pré Ados » de l'AFR

Les membres du conseil sont favorables.

Les comptes-rendus des conseils du 23 avril et du 21 mai sont approuvés à l'unanimité.

**Délibération n° 34/2015 : charte qualité relative aux travaux d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement seront engagés au cours de l'année 2015. Conformément à la délibération n° 05/2015 du 19 février concernant la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux d'assainissement, le conseil municipal confirme que les travaux seront réalisés dans le respect de la Charte Qualité exigée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**Délibération n° 35/2015 : décision modificative budget commune**

Considérant qu'il convient d'inscrire, à leur valeur vénale, indiquée dans le titre de propriété, les terrains acquis pour la réalisation de la piste cyclable, il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants :

- Dépenses investissement art 2111/041 : + 2 800 €
- Recettes investissement art 1388/041 : + 2 800 €

Cette décision modificative est acceptée à l'unanimité (14 voix « pour »).

**Délibération n° 36/2015 : choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du quartier de la Croix**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la commission « appel d'offres » du mardi 9 juin 2015.

- 3 entreprises ont répondu à la consultation :

ENTREPRISES	MONTANT H.T de L'OFFRE
NIS	37 340 €
TECAM	18 760 €
INGE INFRA	18 350 €

La commission « appel d'offres » propose de retenir le meilleur rapport qualité/prix à savoir l'offre de TECAM. Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de TECAM et autorise monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre du marché.

### **Délibération n° 37/2015 : lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant l'église de Bully**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, après une réunion avec l'association de sauvegarde du patrimoine, il convient de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre concernant le diagnostic et la réhabilitation de l'église de Bully. Le cahier des charges a été rédigé, en partenariat avec l'association et notamment Jacques Imbeaud.

Les missions attendues du maître d'œuvre seront les suivantes :

- Procéder au diagnostic de l'état de l'église
- Déterminer et chiffrer les travaux à réaliser
- Proposer un phasage des travaux en fonction des degrés d'urgence
- Etablir la liste des subventions possibles et faire les demandes de subventions
- Assister le maître d'ouvrage dans le choix des entreprises
- Suivre la réalisation des travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal mandate monsieur le Maire pour lancer la consultation.

### **Délibération n° 38/2015 : subvention exceptionnelle à l'AFR pour le club « Ados/ Pré Ados »**

Dans le cadre de la mise en place d'activités pour les Pré-Ados et les Ados, l'AFR sollicite la mairie pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 250 € afin de mettre en place un « club ados » et organiser des activités destinées aux ados.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 250 € à l'AFR.

### **Délibération n° 39/2015 : devis pour les travaux d'aménagement du réseau pluvial**

Afin de résoudre quelques soucis sur le réseau d'eaux pluviales, la commission travaux propose de buser une partie du fossé du chemin des plates mares ainsi que le fossé à l'entrée de Bully. Sur les trois devis reçus par la commission, celle-ci propose de retenir le moins disant soit l'entreprise COLAS. Pour l'aménagement du réseau pluvial Route du Pont du Coudray, le devis s'élève à 4 162.00 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **Questions diverses :**

1. Festiv'Arts : Monsieur le Maire souligne qu'il regrette le peu de participation des membres du conseil municipal aux différentes manifestations.
2. Permis de construire Madame Bunouf : Monsieur le Maire précise que suite à la remarque de M Paquet au conseil d'avril, Madame Bunouf est bien titulaire d'une autorisation de construire (permis 1426608P0020) délivrée le 08 septembre 2008, pour la construction de deux hangars.
3. Site internet : Madame Albareda informe le conseil municipal de la mise en ligne du nouveau site internet de la commune. Chaque élu dispose désormais d'une adresse mail de type [prénom.nom@feuguerolles-bully.fr](mailto:prénom.nom@feuguerolles-bully.fr)
4. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les performances de notre système d'assainissement sont conformes aux dispositions réglementaires pour l'année 2014.
5. Suite à la proposition du propriétaire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix d'acquisition de la parcelle AC 50. Après en avoir débattu, le conseil municipal propose 2 500 €. L'offre officielle sera adressée, par écrit, aux propriétaires.
6. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu en mairie, 2 jeunes adolescentes munies d'une pétition de 80 signatures, pour l'obtention d'un skate-park dans la commune. Le conseil municipal prend bonne note de cette demande et salue la démarche des adolescentes. Malheureusement, ce type d'aménagement n'est pas prévu au cours du mandat. La priorité est d'entretenir les espaces existants. Une réponse sera envoyée aux protagonistes.
7. Mme Adam demande s'il est possible d'enlever la cabine téléphonique de Bully. Monsieur Davy se renseignera.
8. Monsieur Goux demande s'il est possible de refaire le marquage au sol du rond point à l'entrée du lotissement du Diapason.
9. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré monsieur Lerouillois en présence de monsieur Rebours de Sogeti, maître d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement. L'objet de cette réunion était de présenter les solutions envisagées pour faire cesser les nuisances subies par monsieur Lerouillois. Un appel d'offre est actuellement en cours pour la réalisation des phases 1 et 2 de la réhabilitation du réseau d'assainissement.

Après avis de la commission « finances », il semble que les phases 1 et 2 peuvent être réalisées en 2015 et financées par le budget assainissement. La solution envisagée sera entérinée après ouverture des plis prévue le 29 juin et validée en conseil municipal de juillet.

10. Monsieur Paquet demande si l'agence routière départementale peut dégager les abords des panneaux d'entrée de bourg.

*Séance levée à 23h.*